

## PROCES VERBAL

### Séance publique du Conseil Municipal de la ville de Perpignan du vendredi 9 juin 2023 à 14h30

L'an deux mille vingt trois, et le 9 juin à 14h30, le Conseil Municipal de la ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 26 mai s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. ALIOT Louis, assisté de :

**ETAIENT PRESENTS** : M. PONS Charles, Mme BACH Marie, M. BONET André, Mme COSTA-FESENBECK Marie-Thérèse, M. GATAULT Jean-Yves, Mme LAUGARO Soraya, M. PALACIN Jacques, Mme PIGNIER Laurence, M. MENARD Sébastien, Mme MARTINEZ Christelle, Mme BERTRAN Isabelle, M. GOURIER Frédéric, Mme FOURQUET Patricia, M. TRANCHECOSTE David, M. BAUDRY Xavier, M. GEBHART Edouard, Mme RICCI Michèle, M. MAILLOLS Jean-François, M. RAYNAL Gérard, Mme ROUZAUD DANIS Christine, M. REYES Bernard, Mme MARCHESI Marie-Christine, Mme PUJOL Catherine, Mme MARTINEZ Michèle, Mme SERRA Catherine, Mme MOLY Florence, Mme SUCH Sandrine, M. PUIG Georges, Mme CAILLIEZ Charlotte, Mme SABATINI Anaïs, M. LALIBERTE Pierre-Louis, M. CASAGRAN Jean, M. PARRAT Pierre, Mme GOMBERT Chantal, M. ANTONIAZZI Jean-Luc, Mme BRUZI Chantal, M. CAPSIE Philippe, Mme GAVALDA-MOULENAT Christine, M. NOUGAYREDE Bruno, Mme MARTIN Laurence, M. TALLAGRAND Roger, Mme ESTEVES Marie, M. IFSSAH Charles remplaçant de M. PINGET Jean-Claude

#### **PROCURATIONS**

Mme BRAVO Marion donne procuration à Mme BERTRAN Isabelle  
Mme PUJOL Danielle donne procuration à Mme PIGNIER Laurence  
M. BELKIRI Roger donne procuration à M. MAILLOLS Jean-François  
Mme DUCASSY Véronique donne procuration à Mme BACH Marie  
Mme SERRA Catherine donne procuration à M. PALACIN Jacques  
M. GUILLAUMON Frédéric donne procuration à M. GATAULT Jean-Yves  
M. DUSSAUBAT François donne procuration à Mme SABATINI Anaïs  
M. GENIS Rémi donne procuration à M. MENARD Sébastien  
M. PUJOL Jean-Marc donne procuration à M. PARRAT Pierre  
Mme DAHINE Fatima donne procuration à Mme GAVALDA-MOULENAT Christine  
Mme ANGLADE Joëlle donne procuration à Mme BRUZI Chantal  
M. GUIZARD Yves donne procuration à M. NOUGAYREDE Bruno

#### **SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Sébastien MENARD

#### **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

#### **ADMINISTRATION MUNICIPALE**

**M. Philippe MOCELLIN**, Directeur Général des Services  
**M. Jean-Pierre BROUSSE**, Directeur Général Adjoint des Services – Ressources  
**Mme Sandrine RAYNARD**, Directeur Général Adjoint des Services – Citoyenneté et Solidarité  
**Mme Jeanne GOT**, Directrice Services à la Population  
**Mme Gladys CLAVIER**, Chef de service Affaires Civiques & Réglementation  
**Mme Manon LELAURAIN**, Responsable du Secrétariat Général  
**M. Jean-Luc ROIG**, Responsable Gestion de l'Assemblée, du Courrier et de la GRU

**Mme Catherine FONTANEL**, Secrétariat Général

## **M. le Maire**

Je déclare notre séance ouverte.

### **APPEL NOMINATIF DES ELUS ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS**

M. le Maire procède à l'appel nominatif des élus et recense les procurations.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Nous vous proposons comme secrétaire de séance Monsieur Sébastien MENARD.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

### **INTRODUCTION**

## **M. le Maire**

L'élection sénatoriale aura lieu le 24 septembre 2023.

Le collège électoral est composé, selon l'article L 280 du Code Electoral, des députés, des conseillers régionaux de la section départementale correspondant au Département, des conseillers généraux, des délégués des Conseils Municipaux ou des suppléants de ces délégués.

Pour les communes de plus de 30 000 habitants, le Conseil Municipal doit élire des délégués supplémentaires et des suppléants. Le décret n° 2023-257 du 8 avril 2023 a fixé la date de réunion des Conseils Municipaux au vendredi 9 juin, en vue de la désignation des délégués supplémentaires et de leurs suppléants pour l'élection sénatoriale du dimanche 24 septembre 2023.

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2023 fixe le nombre de délégués du Conseil Municipal de la ville de Perpignan à : 55 conseillers municipaux en exercice délégués de droit ; 110 délégués supplémentaires ; 35 délégués suppléants.

Cas particuliers : les conseillers municipaux détenteurs d'un mandat de député, conseiller régional ou conseiller départemental, c'est-à-dire Madame SABATINI, Madame SUCH, Madame MARTINEZ, députées ; Monsieur BAUDRY, Monsieur GOURIER, Madame PIGNIER, conseillers régionaux ; et Monsieur ALIOT, conseiller départemental. Ils ne peuvent être délégués de droit au titre de la ville de Perpignan. En conséquence, préalablement à la séance d'aujourd'hui, ils ont désigné une personne appelée à les remplacer lors du scrutin du 24 septembre.

Conseiller municipal de nationalité belge, Monsieur Jean-Claude PINGET ne peut participer ni à l'élection des délégués d'aujourd'hui ni à l'élection sénatoriale. Il est remplacé par Monsieur Charles IFSSAH, candidat de nationalité française, venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle il s'est présenté à la dernière élection municipale.

Aujourd'hui, nous devons donc élire 110 délégués supplémentaires et 35 suppléants.

Nous allons à présent procéder aux opérations de vote.  
La constitution du bureau électoral.

### **CONSTITUTION DU BUREAU ELECTORAL**

#### **M. le Maire**

En application de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les 2 membres présents les plus âgés et les 2 membres présents les plus jeunes.

J'appelle donc Monsieur Edouard GEBHART, Monsieur Jacques PALACIN ; et pour les plus jeunes, Monsieur Pierre-Louis LALIBERTE et Madame Anaïs SABATINI. Ils sont en place ? Ils restent là ou ils viennent ? Ils restent là, parfait.

Le mode de scrutin.

### **MODE DE SCRUTIN ET MODALITES DE DEPOT DES LISTES**

#### **M. le Maire**

Les délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. J'y tiens et c'est important, notamment pour la jurisprudence, le vote se fait sans débat.

Listes déposées auprès du Maire.

### **LISTES DEPOSEES AUPRES DU MAIRE**

#### **M. le Maire**

- Liste **MAJORITE MUNICIPALE DE PERPIGNAN**, présentée par Monsieur Louis ALIOT ;
- Liste **PERPIGNAN POUR VOUS**, présentée par Madame Chantal BRUZI.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non, il n'y en a pas.

Empêchement des conseillers municipaux lors du scrutin du 24 septembre.

### **EMPECHEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX LORS DU SCRUTIN DU 24 SEPTEMBRE**

#### **M. le Maire**

Ça, ce sera pour après. Les listes étant déposées, je vous demande de compléter la fameuse déclaration qu'on va distribuer, qui est sur votre table ou qui va l'être.

Il s'agit de choisir, parmi celles qui viennent d'être déposées, la liste sur laquelle sera désigné le suppléant amené à vous remplacer, en cas d'empêchement, à l'élection sénatoriale du dimanche 24 septembre.

Déroulement du scrutin.

## **DEROULEMENT DU SCRUTIN**

### **M. le Maire**

Le vote se déroule au scrutin secret, 2 isolements sont à votre disposition.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, se rend à l'isoloir muni du matériel de vote qui lui a été distribué. Il fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fournie par la Mairie. Le Président le constate et le conseiller municipal dépose lui-même l'enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, doit être enregistré.

Le bureau électoral est chargé de faire émarger chaque élu sur la liste d'émargement.

Pendant toute la durée du scrutin, le procès-verbal est tenu à la disposition des membres du bureau et des conseillers municipaux qui peuvent y mentionner des observations ou réclamations portant sur la régularité du scrutin.

Je déclare donc le scrutin ouvert et vous propose de procéder au vote. Et je fais l'appel des conseillers municipaux dans l'ordre de la salle.

NOMS ET PRENOMS			REPRESENTES	MANDATAIRES
Monsieur	BONET	André		
Madame	BACH	Marie		
Madame	DUCASSY	Véronique	X	Mme BACH
Madame	BERTRAN	Isabelle		
Madame	BRAVO	Marion	X	Mme BERTRAN
Monsieur	PONS	Charles		
Madame	COSTA- FESENBECK	Marie-Thérèse		
Monsieur	GATAULT	Jean-Yves		
Monsieur	GUILLAUMON	Frédéric	X	M. GATAULT
Madame	LAUGARO	Soraya		
Monsieur	MENARD	Sébastien		
Monsieur	GENIS	Rémi	X	M. MENARD
Monsieur	GEBHART	Edouard		
Madame	GOMBERT	Chantal		
Monsieur	PARRAT	Pierre		
Monsieur	PUJOL	Jean-Marc	X	M. PARRAT
Madame	BRUZI	Chantal		
Madame	ANGLADE	Joëlle	X	Mme BRUZI
Madame	MARTINEZ	Christelle		
Madame	FOURQUET	Patricia		
Monsieur	TRANCHECOSTE	David		
Monsieur	GOURIER	Frédéric		
Monsieur	IFFSAH	Charles		
Madame	PIGNIER	Laurence		
Madame	PUJOL	Danielle	X	Mme PIGNIER
Monsieur	MAILLOLS	Jean-François		

Monsieur	BELKIRI	Roger	X	M. MAILLOLS
Madame	RICCI	Michèle		
Monsieur	RAYNAL	Gérard		
Madame	ROUZAUD-DANIS	Christine		
Monsieur	REYES	Bernard		
Madame	PUJOL	Catherine		
Madame	MARTIN	Laurence		
Monsieur	NOUGAYREDE	Bruno		
Monsieur	GUIZARD	Yves	X	M. NOUGAYREDE
Madame	GAVALDA- MOULENAT	Christine		
Madame	DAHINE	Fatima	X	Mme GAVALDA- MOULENAT
Monsieur	CAPSIE	Philippe		
Monsieur	TALLAGRAN	Roger		
Madame	MARCHESI	Marie-Christine		
Monsieur	PUIG	Georges		
Monsieur	CASAGRAN	Jean		
Monsieur	ANTONIAZZI	Jean-Luc		
Madame	MARTINEZ	Michèle		
Madame	MOLY	Florence		
Madame	CAILLIEZ	Charlotte		
Madame	SUCH	Sandrine		
Madame	ESTEVE	Marie		
Madame	SABATINI	Anaïs		
Monsieur	DUSSAUBAT	François	X	Mme SABATINI
Monsieur	PALACIN	Jacques		
Madame	SERRA	Catherine	X	M. PALACIN

Monsieur	LALIBERTE	Pierre-Louis		
Monsieur	ALLOT	Louis		
Monsieur	BAUDRY	Xavier	X	M. ALLOT

Tout le monde a voté, le scrutin est clos.

### **DEPOUILLEMENT DES BULLETINS DE VOTE**

#### **M. le Maire**

Le dépouillement est effectué par les membres du bureau électoral. Vous avez quelques minutes de battement.

*(le dépouillement est effectué)*

### **CALCUL DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE ET PREPARATION DE LA FEUILLE DE PROCLAMATION DES RESULTATS**

#### **PROCLAMATION DES RESULTATS :**

#### **M. le Maire**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 55

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

#### **SUFFRAGES RECUEILLIS PAR LES LISTES :**

#### **M. le Maire**

Ont recueilli :

- Liste **MAJORITE MUNICIPALE DE PERPIGNAN**, présentée par M. Louis ALLOT, **41** voix ;
- Liste **PERPIGNAN POUR VOUS**, présentée par Mme Chantal BRUZI, **14** voix.

On va vous laisser quelques minutes, le temps de faire les calculs pour savoir combien il y aura de délégués supplémentaires et de délégués suppléants.

#### **Nombre de mandats de délégués supplémentaires obtenus par chaque liste :**

- Liste **MAJORITE MUNICIPALE DE PERPIGNAN**, présentée par M. Louis ALLOT, **82** mandats ;
- Liste **PERPIGNAN POUR VOUS**, présentée par Mme Chantal BRUZI, **28** mandats.

#### **Nombre de mandats de suppléants obtenus par chaque liste :**

- Liste **MAJORITE MUNICIPALE DE PERPIGNAN**, présentée par M. Louis ALLOT, **26** mandats ;

- Liste **PERPIGNAN POUR VOUS**, présentée par Mme Chantal BRUZI, **9** mandats.

**Sont élus délégués supplémentaires :**

Je dois proclamer tous les noms.

- Liste **MAJORITE MUNICIPALE DE PERPIGNAN**, présentée par M. Louis ALIOT :

BELMAS ALART Rose-Marie  
ABEL Hervé  
GARCIES AMAT Chantal  
AUTHIE-BELLEROSSE LLIBOUTRY Jean-Louis  
ASPERT Lucie  
BACH Robert  
DUSSAUBAT BAILBE Florence  
BELLEBOU Mohamed  
BERNAT Muriel  
BELORGEY Philippe  
CHABAUD BONFIGLIO Marie-Jeanne  
BENGUIGUI Philippe  
BONNE Corinne  
BLOY Bernard  
GATAULT BONNEFONT Marie-Anne  
BONNES André  
BOUCHET Hélène  
BORFIGA Franck  
ANTONIAZZI BREGOLI Laurence  
BOUSQUET Michel  
BONNES BUZAN Catherine  
BRAZES Guy  
CABANAS Josiane  
BUFFO DE GRANDIS David  
CHALADE Françoise  
CARLES Serge  
SOLERA CHEVILLOT Sylviane  
COUDANNES Michel  
SALIES CRISTOFOL Eliane  
DUBREU Johanny  
D'AGNELLO Dominique  
FARINES Valentin  
DELFAUD DALLE-LUCHE Hélène  
FINUCCI Jean-Marie  
DIES Huguette  
GARCIA Francisco  
MAS DJEBBARI Zehira  
GRENOUILLET Claude  
DUBREU Ingrid  
GROPELLIER François  
DUBREU Serena  
GUILLAUMON-HOMS Olivier  
DUCASSY Chantal  
MOULARD Quentin



DESPERET DUFAUT Juliette  
LAMOTHE Bernard  
COURTY ESTANG Françoise  
LELIEVRE Didier  
FABRE Carla  
LIBERT Erwan  
VIDAL FRANCOIS Patricia  
LOPEZ Arnaud  
GATAULT Marie  
MENIKER Michel  
SUSPLUGAS GIBRAT Madeleine  
MIR Yannick  
GONZALEZ Christine  
MOSTEFA-SBA Aïssa  
CUELLE MASSOT Marie Thérèse  
NOETINGER Marc  
PLANELA MAYNADIER Nicole  
RABEYROLLES Yves  
SERRA MICHEL Josiane  
RADONDY Alain  
SERRA MONGE Esther  
REY Jean-David  
GABARDA NAVARRO Jeanine  
SALVADOU Frédéric  
BELORGEY NOE Catherine  
SCHEMLA Dominique  
GUILLAUMON PISKIC Corinne  
SCHEMLA Jean-Philippe  
SUSPLUGAS PUIG Isabelle  
SELVE Michel  
SAHONET ROUSSILLE Thérèse  
SUSPLUGAS Michel  
BOTELLO SELVE Ghislaine  
VALLAT Christian  
POTTIER SEUX Dominique  
VERGES Vincent  
GRIVET RENOUEM Emmanuel  
GADEL Philippe

- Liste **PERPIGNAN POUR VOUS**, présentée par Mme Chantal BRUZI :

JOSENDE Lauriane  
CALVO Jean-Joseph  
TUBERT Michelle  
PIERI Dominique  
NICAISE Suzy  
VERGES Baptiste  
MICOLAU Florence  
PARRAT François  
DUCASSY Marie  
DELONCLE Marc  
CARRERE Jacqueline

MEDINA Jean-Claude  
BOUTOU Joëlle  
SITJA Michel  
BIGORRE Nicole  
DEJEAN Johann  
PERETTI Caroline  
BELLATON Guillaume  
LOCATELLI Réjane  
DUBRET ANGLADE Nicolas  
SANSON Danièle  
PUIGSEGUR Rémi  
GELIS Danielle  
GEBHART Alain  
COCARD Alix  
BASSOLE Pierre-Louis  
BARRE Virginie  
EGRET Pascal

**Sont élus suppléants :**

- Liste **MAJORITE MUNICIPALE DE PERPIGNAN**, présentée par M. Louis ALIOT :

RENOU Anne-Marie  
BERTRAND Jean-Louis  
VIOLARD TETU Fabienne  
VIOLARD Bernard  
FOISSIER CHARLOT Christine  
JACOMINO Jean-Bernard  
AMEUR SELATNA Fattoum  
MURGUI Bastien  
AMEUR Nadia  
ALBERT Augustin  
KÖHLER Christine  
ANTES Frédéric  
LO CICERO Angela  
CASAS Bruno  
MARCHAL MOLINA LOPEZ Marie-Eugénie  
DOMERG Michel  
GUERIN PRIMOVA Eléna  
FOISSIER Guy-Marc  
ROY Laurence  
VERDIERE Dominique  
TAFANEL Catherine  
VIDAL Louis  
SAUVEGRAIN UMBER Anne-Marie  
VIDAL Thierry  
PUIG ABEL Ginette  
BAREYT Jean

- Liste **PERPIGNAN POUR VOUS**, présentée par Mme Chantal BRUZI :

FERRE Monique

ANGLADE Henri  
ERRE Virginie  
DELMAS Bruno  
GARCIA Emmanuelle  
VIBES Bernard  
LAFQUIRI Majda  
VAILLS Stéphane  
IHAMOUINE Kathya

### **REFUS DU MANDAT**

#### **M. le Maire**

Les délégués supplémentaires et les suppléants présents qui refusent leur mandat doivent en faire part immédiatement au bureau électoral, par oral ou par écrit, avant que la séance ne soit levée, faute de quoi ils sont réputés avoir accepté ce mandat.

Les délégués ou suppléants qui ne sont pas présents seront avisés de leur élection dans les 24 heures. S'ils refusent ces fonctions, ils devront en avertir le Préfet et le Maire dans le délai d'un jour franc.

Nous allons maintenant dresser le procès-verbal, qui doit être signé par tous les membres du bureau.

Nous en avons terminé avec cette élection des délégués à l'élection sénatoriale du 24 septembre, je donc lève la séance. Je vous remercie.

Notre Conseil Municipal est terminé.

**La séance est levée à 15h45.**

## TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION .....	2
CONSTITUTION DU BUREAU ELECTORAL .....	2
MODE DE SCRUTIN ET MODALITES DE DEPOT DES LISTES.....	3
LISTES DEPOSEES AUPRES DU MAIRE .....	3
EMPECHEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX LORS DU SCRUTIN DU 24 SEPTEMBRE..	3
DEROULEMENT DU SCRUTIN .....	3
DEPOUILLEMENT DES BULLETINS DE VOTE .....	6
CALCUL DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE ET PREPARATION DE LA FEUILLE DE PROCLAMATION DES RESULTATS .....	6
PROCLAMATION DES RESULTATS : .....	6
SUFFRAGES RECUEILLIS PAR LES LISTES : .....	6
REFUS DU MANDAT.....	10